

## RÉFORME DE LA TAXE LOCALE SUR L'ÉLECTRICITÉ

Il s'agit, en fait, de deux taxes, l'une **départementale** et l'autre **communale**, nous les appellerons Td et Tc.

**Aujourd'hui** : cette taxe est basée 80% de votre facture hors taxe avec un taux établi à 4% aussi bien pour Td que pour Tc

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011** : ces taxes seront basées sur votre consommation selon les barèmes suivants :

- Consommateurs dont la puissance souscrite est  $\leq$  à 36 kVA (compteurs bleus) :

$$Td=Tc= 0,75€/MWh \times 4\% ; \text{ soit } 0,003€/kWh$$

- Consommateurs dont la puissance souscrite est  $>$  36kVA et  $\leq$  250 kVA (compteurs jaunes) :

$$Td=Tc= 0,25€/MWh \times 4\% ; \text{ soit } 0,001€/kWh$$

À noter que ces taxes sont soumises à la TVA de 19,6%